



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014**

## **Suivi des mesures du programme de législature 2012-2017**

La pénurie de logements et les difficultés d'accès à ce marché conduisent le Conseil d'Etat à agir sur différents plans, comprenant une adaptation des instruments légaux, une politique foncière et incitative plus dynamique ainsi qu'un appui renforcé aux communes et privés.

### **Les actions en lien avec la mesure**

- Pour augmenter la production et la rénovation de logements, stimuler le partenariat public-privé et inciter les acteurs privés et institutionnels à investir dans ce secteur
- Renforcer le soutien logistique aux politiques communales de logement grâce à la montée en puissance de l'Unité logement
- Soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrain par les communes et, à titre subsidiaire, par l'Etat
- Intégrer le logement dans la politique des pôles de développement.

### **DTE / Service du développement territorial (SDT)**

Un crédit-cadre de 5 millions a été adopté par le Conseil d'Etat afin de financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation en relation avec le Plan directeur cantonal (PDCn). Cet appui financier aux communes leur permettra d'adapter leurs plans d'affectations pour couvrir notamment les différents besoins en logements.

Par ailleurs, la mesure B31 du PDCn a été modifiée afin que le service en charge de l'aménagement du territoire dispose d'une marge d'appréciation lui permettant d'autoriser un dépassement des taux prévus dans les mesures A11 et A12 pour un maximum de 5000 habitants sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette modification fait partie de la 3e adaptation du PDCn actuellement en consultation auprès de la Confédération.

### **DSAS / Service de la prévoyance et de l'aide sociales (SPAS)**

Le SPAS a lancé en partenariat avec la fondation Apollo un nouveau projet visant à créer dans le nord du canton des dispositifs d'appui au logement, pour des populations ayant des difficultés d'accès au logement, analogue à des dispositifs déjà existants à Lausanne et à Vevey. Afin de réduire l'hébergement de bénéficiaires du RI en hôtel, le SPAS a soutenu un projet lausannois de logements modulaires qui doit démarrer en début 2015. Par ailleurs, la collaboration avec un promoteur privé a permis au SPAS de mettre à disposition de la fondation Apollo et de la fondation Le Relais 50 logements supplémentaires dans les communes de Lausanne, la Tour-de-Peilz et Allaman pour des populations défavorisées.

### **DIS / Service des communes et du logement (SCL)**

Le contre-projet du CE à l'initiative "Stop à la pénurie de logement" propose des solutions efficaces pour la construction de logements à loyers abordables pour la classe moyenne, sans subvention. En donnant aux communes la possibilité d'exiger un quota de LUP (Logement d'utilité publique) dans le cadre de l'élaboration des plans d'affectation, le projet permet à ces dernières d'avoir une vraie politique communale du logement et ainsi favoriser la mixité sociale. Le contre-projet du CE propose une modification de la LATC et de la LL .

En outre, le Forum vaudois du logement 2014, qui a obtenu un grand succès, a permis d'informer les communes et les porteurs de projet sur la politique du logement développée par le CE

La sécurité n'est pas que l'affaire des acteurs de la chaîne pénale. La cohésion sociale, l'éducation et la prévention y concourent également. Pour autant, une chaîne pénale disposant de ressources et moyens adaptés est indispensable. Les actions au titre de cette mesure mettent l'accent sur l'activité déployée dans le terrain, tout en couvrant d'autres aspects importants tels que la formation des professionnels, la prévention et les procédures mises en œuvre pour traiter les délits ainsi que la prévention et la gestion des crises.

### Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer la présence policière en vue notamment de lutter contre la délinquance de rue, la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, les cambriolages, les violences domestiques, le hooliganisme, les violences contre les forces de l'ordre et la criminalité transfrontalière
- Renforcer la coopération entre tous les partenaires sécuritaires en augmentant les effectifs policiers (dans le cadre de l'accord passé le 21 février 2012) en développant et en adaptant les infrastructures de façon à optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale
- Assurer aux policiers une formation de haute qualité, en diversifiant les prestations délivrées par l'Académie de police
- Dans le cadre concordataire, créer de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois, destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière
- Examiner, sur le plan cantonal, la mise en œuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)
- Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne
- Accroître la sécurité routière, réduire le nombre d'accidents et la mortalité due à ceux-ci en renforçant la prévention et en optimisant les contrôles

### DIS / Police cantonale

En lien avec le programme de législature, dans le cadre du renforcement de la présence policière, la Police cantonale, en collaboration avec le Ministère public et les autres acteurs de la chaîne pénale, a poursuivi l'opération Strada mise en place dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, sur toute l'année 2014, afin de lutter contre la criminalité de rue. Près de 950 interpellations ont été faites, des secteurs de tout le canton ayant été couverts de manière accrue par des forces de police en civil et en uniforme.

La mise en œuvre en 2014 du Concordat concernant la lutte contre la violence lors de manifestations sportives a permis à la police d'agir avec fermeté en la matière contre les auteurs de troubles. Une présence policière forte lors des matches à risques reste la règle.

Sur le plan de la coopération entre acteurs de la sécurité et de l'augmentation des effectifs, la Police cantonale a poursuivi en 2014 son expansion sur la base de l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel en 2012. De même, la police coordonnée, active depuis 2 ans, a permis de continuer de renforcer les liens entre Police cantonale et polices communales pour une meilleure coordination. En particulier, la réorganisation du domaine du renseignement sur le plan stratégique a conduit au lancement d'opérations d'envergure de lutte contre les cambriolages avec la participation des polices communales.

L'Académie de police a également poursuivi son développement en 2014. Le Canton de Genève a ainsi annoncé sa participation avec l'envoi de ses aspirants de police sur la partie test 2016-2018.

### DECS /Service de la population

### DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Diminuer la récidive en améliorant la prise en charge des auteur-e-s de violence domestique constitue l'un des objectifs majeurs du Plan d'action stratégique contre la violence domestique adopté en 2011 par le Conseil d'Etat. La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD), présidée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ce Plan.

En 2013, 2624 infractions de violence domestique, soit 46% des infractions de violence, ont eu lieu dans le canton de Vaud selon les Statistiques policières de la criminalité (SPC). 3 homicides consommés sur 4 relevaient de la violence domestique.

Les résultats des travaux de la CCLVD montrent que des mesures réglementaires doivent être mises en oeuvre afin de mieux articuler la contrainte avec une intervention plus systématique auprès des auteur-e-s. Des modifications de la Directive de police judiciaire sont entrées en vigueur dès le 1er janvier 2015 afin de faciliter l'expulsion des auteur-e-s du domicile en cas de crise en application de l'art. 28b CC. Une information unique et coordonnée est remise lors de chaque intervention de police à l'auteur-e et à la victime et ce, dans tout le territoire cantonal. En outre, il est demandé systématiquement aux auteur-e-s des violences leur accord pour que leurs coordonnées soient transmises à un organisme offrant des programmes socio-thérapeutiques (ViFa de la Fondation Jeunesse et Famille) qui reprend contact avec les auteur-e-s dans les trois jours après l'intervention de police.

## **DIS - Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

---

Le 18 novembre 2014, le Grand Conseil acceptait à l'unanimité l'exposé des motifs et projet de loi visant la modernisation de la protection civile.

## **DSAS / Service de la prévoyance et de l'aide sociales (SPAS)**

---

Le Conseil d'Etat, préoccupé par la problématique de la traite des êtres humains, a pris la décision d'ouvrir une structure vaudoise offrant une prise en charge pour les victimes de traite des êtres humains. Le SPAS a été chargé de concevoir un tel dispositif. Une association a été constituée en octobre 2014 (ASTREE) pour répondre à ces objectifs. Cette structure viendra en appui au Centre LAVI pour la détection et la prise en charge des victimes. Elle offrira également une structure d'hébergement, laquelle doit ouvrir au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Programme de législature 2012-2017

### 1.3 Renforcer la politique pénitentiaire

Par cette mesure, le Conseil d'Etat prévoit d'agir sur les différents aspects de la politique pénitentiaire, en particulier la prise en charge des détenus et le nombre de places à disposition dans les établissements, mais aussi la formation et les conditions de travail des agents et agentes de détention.

#### Les actions en lien avec la mesure

- Adapter la politique pénitentiaire : individualisation de l'exécution des peines selon le régime de détention et le type de peine
- En coordination avec les cantons partenaires, réaménager et augmenter le nombre de places dans les établissements de détention ; mettre en œuvre une stratégie d'infrastructures permettant une meilleure prise en charge de tous les détenus, y compris au niveau médical
- Développer la gestion des ressources humaines sur les aspects de recrutement et de la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, ainsi que la valorisation de l'ensemble des métiers pénitentiaires.

#### DIS / Service pénitentiaire (SPEN)

De la mesure 1.3 « Renforcer la politique pénitentiaire », le Service pénitentiaire a retenu prioritairement deux aspects pour l'année 2014 :

1. Développement de la gestion des RH : La nouvelle direction de l'URH aura permis la redéfinition des missions de l'entité au profit des collaborateurs du service, la mise en place du « pool formation » qui déploie ses nouvelles offres depuis novembre 2014 en sus de l'effort constant en matière de recrutement afin d'assurer la mise en service de l'EDM Aux Léchaies (mai 2014) et de la Colonie fermée des EPO (septembre 2014). 2015 verra la poursuite de tous ces efforts ainsi que de nouvelles voies concrètes en matière de valorisations des métiers pénitentiaires.
2. Création de places (voir supra) : Comme détaillé plus haut, 2014 aura permis la finalisation des mesures d'urgence, la mise en service de 80 places en exécution aux EPO, un partenariat fort avec le canton de Zürich et la présentation de la stratégie « infrastructures » à horizon 2025 avec un investissement devisé à CHF 100 mios jusqu'en 2022.

La poursuite des autres objectifs et plus particulièrement l'adaptation de la politique pénitentiaire selon le régime de détention et le type de peine, devrait intervenir dès 2015 avec la publication du « Rapport sur la politique pénitentiaire » ainsi les premiers résultats des projets lancés dans le dernier semestre 2014.

#### DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Le SIPaL a conduit les travaux afin d'agrandir l'établissement La Colonie à Orbe, ce qui a permis d'offrir 80 places de détention supplémentaires.

Il a mené des études de planification et de programmation des travaux d'adaptation de l'établissement La Tuilière à Lonay et des travaux de construction d'une nouvelle « Colonie ouverte » dans la Plaine de l'Orbe.

Il travaille également au projet de création d'un nouvel établissement dans la Plaine de l'Orbe pour remplacer la prison du Bois-Mermet.

Le domaine des soins comme celui de l'hébergement des personnes âgées font face à une forte croissance des besoins, en lien avec les changements démographiques. Ils appellent différents investissements dans les secteurs des hôpitaux et des EMS, selon une logique de prise en charge cohérente et en tenant compte des alternatives aux séjours en institution.

### Les actions en lien avec la mesure

- Construire l'Hôpital Riviera-Chablais ; réaliser le centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent sur le site du CHUV, rénover et agrandir le site de Cery ; réorganiser les soins aigus dans le Nord vaudois
- Personnes âgées : renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat ; moderniser et étendre le réseau d'EMS
- Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

## DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

### Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

Les établissements d'enseignement supérieur concernés, l'UNIL pour la médecine humaine, la Haute école de la santé – La Source (HEdS – La Source) pour les soins infirmiers, HESAV pour les filières des soins infirmiers, de la physiothérapie, de la technique en radiologie médicale et de sage-femme, et la Haute école de travail social et de la santé (EESP) pour l'ergothérapie, ont atteint leur objectif d'augmenter le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé.

L'augmentation de la capacité de formation en médecine a été intégrée dans le Plan stratégique 2012-2017. Le nombre croissant d'étudiants inscrits dans les autres filières mentionnées témoigne également de l'effort important consenti. On peut mentionner également qu'une formation en soins infirmiers en cours d'emploi a été mise en place.

## DSAS / Service de la santé publique (SSP)

### Modernisation des EMS

Grâce au financement de l'Etat, 129 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2014. Ces réalisations ont permis de créer 54 lits supplémentaires et d'en remplacer 75. A ces projets, s'ajoute l'ouverture d'une Structure de préparation et d'accompagnement à l'hébergement (SPAH) de 30 lits. Pour l'année 2014, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 7 millions de francs.

### Formation dans les métiers de la santé

Face à la pénurie alarmante de médecins de premier recours dans différentes régions périphériques du canton de Vaud, le DSAS et ses partenaires publics et privés développent depuis plusieurs années des mesures fortes en faveur de la médecine de famille. Ainsi, un partenariat entre l'Etat et les médecins vaudois a permis de déployer des mesures fortes pour attirer les jeunes médecins vers ce métier. Une nouvelle formation Bachelor HES-SO en soins infirmiers en cours d'emploi a également été mise en place en collaboration avec le DFJC et l'HESAV.

### Hôpital Riviera-Chablais

Le nouvel Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais constituera le cœur d'un nouvel ensemble hospitalier. Il remplacera deux hôpitaux, l'hôpital Riviera et l'hôpital du Chablais, et réunira cinq sites de soins aigus. L'année 2014 a vu la mise en place anticipée d'une gouvernance unique chargée de gérer tous les sites qui doivent à terme intégrer l'hôpital intercantonal. Le projet architectural de création d'un site unique de soins aigus sur la commune de Rennaz a pris quelque retard dans l'adjudication des travaux de construction. Le nouvel hôpital devrait pouvoir ouvrir ses portes en 2018.

## DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

### Soutien aux proches aidants

Campagne de soutien et de sensibilisation à la thématique des proches aidants.

- Réalisation de la 3ème journée cantonale
- Extension de la journée cantonale à Genève

- Création d'un espace dédié aux proches

### Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3e correction du Rhône
- Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

## DTE / Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

### Lutte contre les micropolluants

Dans le cadre de la collaboration entre le SCAV et la DGE, les deux services mettent sur pied un pôle de compétences pour l'analyse des micropolluants dans les eaux. Les analyses de l'eau effectuées par ce pôle en matière de recherche de micropolluants doivent permettre de surveiller la qualité des eaux potables et des eaux d'environnement provenant du territoire cantonal.

Voir le texte explicatif sur la [page du SCAV](#) dans le présent rapport (cliquer pour y accéder).

## DTE / Direction générale de l'environnement (DGE)

### 1. Renaturation des cours d'eau

Une centaine de chantiers sont en cours ou en projet dans le canton. En 2014, la DGE a achevé la planification et la fixation de l'ensemble des priorités de renaturation dans notre canton.

<http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/renaturation/>

Les efforts de recherche de partenariat en matière de renaturation se sont poursuivis, avec l'objectif de minimiser notamment les emprises sur les terres agricoles. Les secteurs renaturés durant l'année 2014 ont été:

- Le Bey à Noville
- Le Nant de Commugny à Commugny
- L'Ordillan à Cuarny
- Le Grenet à Forel
- Le Pégran à Cudrefin
- La Morvaz à Cuarnens/Moiry

### 2. Correction du Rhône

Après la phase de planification, la phase des travaux a débuté au cours de cette législature. Un mandat d'étude de 2.8 millions de francs pour la mesure prioritaire R3 a été attribué à un consortium d'entreprises en 2014.

Grâce à une étroite collaboration avec la commune d'Ollon, la faisabilité de l'élargissement de la 3ème correction du Rhône dans le secteur de leur puits est avérée au vu de la possibilité de remplacement de la ressource existante. La direction de la 3ème correction du Rhône a par ailleurs validé le principe d'élargissement dans le secteur d'Aigle fortement conditionné par l'existence de sites pollués mais non contaminés.

### 3. Lutte contre les micropolluants

La mise à niveau du parc des stations d'épuration, via une centralisation des réseaux d'épuration qui achemineront les eaux usées vers des installations de plus grandes capacités, équipées d'unités de traitement des micropolluants, est engagée. Un EMPD a été rédigé en cette première moitié de législature et sera présenté dans la seconde pour accompagner financièrement les communes. Les coûts du traitement des micropolluants sont estimés à 175 millions de francs pour le canton (dont une grande partie sera prise en charge par la Confédération), ceux du traitement de l'azote, pré requis indispensable, à 310 millions et ceux des raccordements (régionalisation) à 215 millions. Les travaux devraient s'échelonner sur une vingtaine d'années. Ces équipements contribueront aussi à améliorer la qualité des eaux potables prélevées dans les lacs.



#### **4. Pôle de compétence SCAV-DGE pour l'analyse des micropolluants**

---

Cette structure réunit les savoir-faire des deux services dans des locaux communs en cours d'installation et y intégrant de nouveaux équipements. Il sera inauguré en 2015 et permettra de généraliser le suivi des eaux du canton, de la source d'eau potable au rejet des eaux usées et d'apprécier les incidences et performances de la mise en place du traitement des micropolluants dans certaines installations d'épuration ou de distribution d'eau.

#### **5. Assainissement des anciennes décharges et des sites contaminés**

---

Le programme se poursuit et joue un rôle capital pour la préservation à long terme de nos ressources en eau. A ce jour plus de 20 millions de francs ont été engagés dans cette action. Le financement de ces crédits cadres est assuré par une loi cantonale sur l'assainissement des sites pollués (LASP) qui permet de prélever une taxe sur la mise en décharge contrôlée des déchets produits actuellement.

<http://www.vd.ch/themes/environnement/sites-pollues/cadastre/>

#### **6. Révision du plan OPair, mesures d'alerte et réduction des nuisances**

---

Le plan OPair de l'agglomération Lausanne-Morges est en révision avancée. Les plans d'alerte en cas de smog hivernal ou de pic d'ozone estival ont été mis en place pendant la première moitié de la législature. Le suivi informatisé des chauffages vaudois, soit près de 90'000 sources polluantes, a été réalisé, garantissant une efficacité accrue de leur surveillance. Le cadastre du bruit routier sur l'ensemble du territoire du canton a été publié. Tous ces éléments font partie des outils indispensables pour accompagner le développement urbanistique en réduisant les nuisances environnementales

#### **7. Synergies entre politique énergétique, réduction du CO2 et protection de l'air**

---

La politique volontariste conduite par le Conseil d'Etat en matière d'énergie, soutenu par le programme des CHF 100 millions, permet notamment une réduction de la consommation d'énergie et substitue la consommation d'énergie fossile par des sources renouvelables. Cette stratégie représente une opportunité unique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Toutefois, il est parfois difficile de concilier protection de l'air et protection du climat, par exemple, pour la combustion du bois qui est certes une énergie renouvelable et donc neutre en CO2, mais qui produit d'importantes quantités de poussières fines, problématiques en milieu urbain. A cette fin, le DTE veille à coordonner les intérêts de la politique énergétique, de réduction du CO2 et de la protection de l'air. La mise en oeuvre de directives cantonales pour l'implantation des chauffages au bois s'inscrit dans cet objectif.

#### **8. Réduction des risques technologiques**

---

Les objectifs de densification inscrits dans le Plan directeur cantonal peuvent entrer en conflit avec les exigences en matière de protection contre les accidents majeurs. En effet, le développement des secteurs à proximité des voies ferroviaires et des gazoducs augmente considérablement le risque, en particulier dans le périmètre du PALM. Afin de concilier les développements nécessaires à la vitalité du Canton, tout en maintenant le risque dans un domaine acceptable, cette problématique est prise en considération très en amont dans les différentes planifications et des études de risques en aménagement du territoire sont réalisées dans les secteurs critiques. En ce sens, la présence de la DGE et du SDT dans un même département permettra d'accroître la coordination dans ces deux domaines.

#### **9. Cartographie intégrale des dangers naturels du canton de Vaud**

---

La cartographie des dangers naturels est achevée. La totalité des cartes et rapports techniques seront livrés aux communes d'ici à début 2015 (12'000 cartes et produits associés réalisés sur plus de 80 mandats différents pour 269 communes). Des directives cantonales pour la transcription des cartes de dangers dans les plans d'aménagement du territoire ont été adoptées par le Conseil d'Etat le 18 juin 2014. Ces directives seront complétées par un guide pratique.

#### **10a. Adoption d'un nouveau crédit de financement pour les cartes des dangers**

---

Un crédit destiné à poursuivre dans les 4-5 ans à venir l'appui aux communes dans le développement d'instruments pour une gestion intégrée des risques, a été accordé le en juillet 2014. Il est destiné à couvrir les axes suivants:

- établissement de cartes d'exposition aux dangers permettant la définition de mesures de protection appropriées selon la nature et l'emplacement spécifique des biens menacés;
- réalisation de schémas d'intervention en cas d'événement
- création d'une base de données informatique afin de mettre à disposition des communes, de leurs mandataires et des services de l'Etat les cartes et les informations utiles à l'aménagement du territoire.

#### **10b. Adoption d'un nouveau crédit de financement pour les ouvrages de protection selon la LFo,**

---

le crédit a été accordé le 1er juillet 2014, pour poursuivre la réalisation ou la rénovation des ouvrages et installations de sécurisation des biens et des personnes

#### **10c. Poursuite de la gestion des forêts protectrices,**

---

en intégrant les principes de gestion intégrée des risques et d'optimisation des moyens financiers alloués aux travaux sylvicoles (concerne 20 % des exploitations de bois des forêts vaudoises).

## **11. Révision de la législation sur le sous-sol.**

---

Le sous-sol profond contient de nombreuses ressources (géothermie, eaux, hydrocarbure, espace). L'avancement des projets actuels de géothermie profonde et de recherche d'hydrocarbures ont mis en évidence le besoin d'avoir une législation adaptée à la situation d'aujourd'hui. Le Conseil d'Etat avait fait un premier pas dans le sens d'une politique du sous-sol, avec l'introduction de la loi sur le cadastre géologique en 2007, puis un deuxième (en début de législature), en demandant un état des lieux des bases légales actuelles. Il a également promulgué un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste. Parallèlement à cette démarche, la récente Motion du député Mahaim en faveur de la géothermie profonde, est venue renforcer le besoin d'adaptation du cadre légal. Le département prépare donc un projet de loi sur le sous-sol profond et l'utilisation de ses différentes ressources, qu'il présentera au Conseil d'Etat au printemps 2016.

## **12. Nature et paysage**

---

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la préservation des grands espaces naturels du canton dans l'amélioration de la qualité des biotopes et la restauration de la fonctionnalité d'échanges biologiques. Les exemples les plus marquants :

- La restauration de marais, zones alluviales et biotopes humides, le long de la Versoix, la restauration des zones alluviales le long de la Venoge (Roujarde) et sur la Rive sud.
- L'étude d'un troisième parc d'importance nationale, de type naturel périurbain, dans le massif joratois et un soutien renforcé aux deux parcs naturels Jura vaudois et Gruyères Pays d'Enhaut
- La mise sous convention de gestion agricole de plus de 2700 ha de biotopes d'importance nationale, notamment au col des Mosses et à la Vallée de Joux, ainsi que les prairies sèches des Préalpes et du Jura. Avant 2012, seuls 800 ha environ de terrains bénéficiaient de tels contrats.
- Le renforcement de la réserve forestière intégrale du Bois de Chêne par la création d'une réserve naturelle forestière et d'une fondation permettant sa gestion et son suivi à long terme
- La création de plusieurs réserves forestières naturelles dans les différentes régions du canton
- La création de plusieurs passes à poissons sur différents cours clés du canton dont la Venoge
- Le soutien aux projets de réseaux agro-écologiques dans le canton
- La signature du Contrat Corridors Vesancy-Versoix du projet Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise signé le 27 février 2014, qui prévoit 52 mesures pour mettre en réseau et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité que se partagent le canton de Genève, la partie ouest du district de Nyon et le nord du pays de Gex.
- L'acquisition par l'Etat de surfaces clés aux Grangettes -entre autres par un échange de forêt cantonale- qui faciliteront la mise en place de projets cantonaux phares, comme la création d'un delta à l'embouchure du Rhône dans le cadre de la réalisation du projet de 3ème correction du Rhône
- La signature le 13 mai 2014 par l'Etat de Vaud et Pro Natura, en tant que bénéficiaires, la Commune de Bex, en tant de propriétaire, de l'acte de constitution de servitudes personnelles valables jusqu'au 1er janvier 2069 pour la réserve naturelle du Vallon de Nant. Cette servitude attendrait depuis 1969 !
- La protection d'importantes colonies d'hirondelles de rivage, en partenariat avec des exploitants de carrières et gravières
- L'achat en cours d'anciens ouvrages militaires abritant des populations de chauves-souris rares

## **13. Accès du public aux rives lacustres**

---

Le traitement de différentes interventions du Grand-Conseil a permis d'aboutir au principe de l'obligation d'une inscription de servitude de passage public en cas de modification des autorisations existantes d'ouvrages nautiques divers, favorisant de cette manière un accès public à plus ou moins moyen terme aux rives des principaux lacs du canton. En 2014 les tribunaux ont confirmé, à travers l'affaire dite du « portail de Tannay », le principe de non-entrave de l'accès au domaine public des eaux.

## **14. Exploitation durable de la ressource bois.**

---

La DGE poursuit depuis 2012 sa politique de gestion durable des ressources forestières, dans le sens d'une gestion multifonctionnelle des forêts, avec comme réalisations à relever:

- Elaboration du règlement d'application de la loi forestière du 12 mai 2012, avec entrée en vigueur de la loi et de son règlement au 1er janvier 2014;
- augmentation de l'exploitation du bois-énergie avec l'aide des mesures d'appui forêt-bois du projet des 100 mio - énergies renouvelables. (réalisations de hangars de stockage, mis en service en 2014);
- poursuite de l'amélioration des structures d'exploitation des forêts vaudoises à l'aide des groupements forestiers dont les structures évolutives sont prévues pour rationaliser la gestion financière et sylvicole des forêts.
- En matière de filière-bois, soutien du Département au projet de marketing "bois" de la région Ouest (des associations Arcam, Regionnyon et ADAEV) qui a démarré en 2013 avec l'appui de La Forestière, de Lignum-Vaud, de la CBOV, du DECS et du DTE. Il s'agit d'une opération pilote prometteuse, qui vise le public des charpentiers, des constructeurs et des maîtres d'ouvrage (= contribution à l'objectif 4.5. du PL également).

## **15. Gestion des ressources en matériaux pierreux respectueuse de l'environnement**

Le nouveau Plan directeur des carrières 2014 renforce la protection de l'environnement autour de l'exploitation des gisements de matériaux de construction du canton par une meilleure prise en compte des contraintes environnementales dans le cadre du développement des projets, grâce notamment à des démarches participatives. Le transport des matériaux par le train dans la région du Pied-du-Jura sera développé à partir d'un projet pilote qui sera mis en service au printemps 2015 reliant Apples à Gland. La récupération des déchets minéraux de chantiers sous forme de granulats de substitution au gravier a été fortement développée pour atteindre 20% de la consommation cantonale de matériaux.

L'essor démographique et le dynamisme du canton appellent une gestion territoriale pragmatique, coordonnée et maîtrisée, à l'aide de politiques publiques ciblées dans les domaines de l'aménagement du territoire, des agglomérations et du développement économique, dans l'esprit du plan directeur cantonal.

### Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le mitage du territoire par une coordination aux niveaux communal et régional des mesures d'implantation de logements, d'infrastructures, d'entreprises et de moyens de transport
- Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire (organisation, procédures, délais de traitement des dossiers, coopération avec les communes)
- Suivre et stimuler les projets d'agglomération et les projets de territoire régionaux

### DTE / Service du développement territorial (SDT)

Afin d'accélérer le traitement des dossiers d'aménagement du territoire, une formation interservices a été organisée. Une réflexion est actuellement menée pour faire évoluer l'outil informatique concernant la circulation des dossiers et gestion intégrée des délais de traitement des dossiers. Enfin, les accords préliminaires entre le service et les communes sont promus pour initier tout nouveau projet.

Le soutien aux projets d'agglomération et aux plans directeurs régionaux sont des éléments cantonaux d'une politique coordonnée entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Le service a notamment piloté l'élaboration de la réponse vaudoise à consultation fédérale relative à l'accord sur les prestations, qui engage le Canton et la Confédération, et continue d'être très actif dans l'accompagnement des projets d'agglomération et des plans directeur régionaux.

Pour tenir compte des nouveaux modes d'organisation familiale et de l'évolution démographique, il est nécessaire de consolider et développer l'accueil de jour des enfants et des jeunes, de leur naissance à la fin de leur scolarité obligatoire. Les structures et milieux chargés de cet accueil doivent être en nombre suffisant et répartis sur le territoire. La prise en charge doit permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, tout en assurant le bon développement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que la cohérence de leur journée.

#### **Les actions en lien avec la mesure**

- Préciser les missions des milieux d'accueil de jour des enfants
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

#### **DIRH / Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)**

Pour accompagner le développement de l'offre d'accueil de jour des enfants, la contribution de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a continué d'augmenter (+ 10 millions en 2014), portant ainsi la contribution totale du canton, intégrant l'aide au démarrage et sa contribution en tant qu'employeur, de 17,8 millions en 2012 à 28,16 millions en 2014, ce qui représente plus de 50% des ressources de la FAJE. Cette augmentation s'inscrit dans le contexte des modifications législatives proposées par le Conseil d'Etat dans son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants et adoptées par le Grand Conseil en 2013 qui visent notamment à accroître l'offre en places d'accueil par une augmentation progressive importante de la contribution de l'Etat à la FAJE.

Par ailleurs, les discussions sur la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise (accueil parascolaire) dans le cadre de la plateforme Etat-communes ont repris en janvier 2014 et se sont poursuivies tout au long de cette année.

Le levier de la fiscalité permet d'améliorer à la fois la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des familles ainsi que des retraités, en veillant à l'équilibre et à l'équité face à l'impôt. Les deux actions prévues dans le cadre de cette mesure se réaliseront dans une enveloppe d'environ 60 millions de francs.

### Les actions en lien avec la mesure

- Réformer modérément la fiscalité des personnes physiques par des mesures ponctuelles en faveur des familles et des retraités et mise en œuvre des exigences fédérales relatives à la contribution des personnes imposées à la dépense
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

### DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Les deux thèmes de cette mesure dépendent directement des décisions de la Confédération. Ils font l'objet d'études associant étroitement les cantons.

Voir le site Internet du [Département fédéral des finances](#)

[Réforme de l'imposition des entreprises](#)

[Réforme de l'imposition du couple et de la famille](#)

Voir également les communiqués de presse des [4 avril](#) et [11 septembre 2014](#), ainsi que la [présentation](#) de M. Broulis au Club des 100, du 3 septembre 2014

## Programme de législature 2012-2017

### 2.2. Adapter les allocations familiales et analyser l'évolution du PIB en regard de celle de la démographie

Les allocations familiales sont une composante du pouvoir d'achat. La progression prévue portera son plein effet en 2017.

#### Les actions en lien avec la mesure

- Adapter progressivement les allocations familiales (enfants : 200 à 250 francs, jeunes en formation : 250 à 330 francs)
- Analyser l'évolution du PIB en regard de l'évolution démographique ; élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs

#### DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

##### Augmentation des allocations familiales, 2e étape

- Hausse de CHF 200 à 230 des allocations pour enfant.

L'attrait et le rayonnement du canton doivent beaucoup à la qualité et à la diversité de ses Hautes Ecoles sur son territoire (UNIL/ EPFL/ HES/HEP/CHUV) ainsi qu'à la densité du réseau qu'elles ont tissé entre elles. Elles constituent des acteurs clé de la vie scientifique, économique et socioculturelle du canton de Vaud, contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement. Un accent particulier sera mis ces prochaines années sur la recherche et la relève scientifiques ainsi que sur le développement des infrastructures et des projets stratégiques des Hautes Ecoles pour consolider leur positionnement dans un contexte de concurrence nationale et internationale accrue. La réalisation de ces objectifs garantira une formation et une recherche de pointe.

### Les actions en lien avec la mesure

- Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP
- Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé
- Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)
- Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie
- Faire adopter et mettre en œuvre la loi vaudoise sur les hautes écoles de type HES pour que le canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

## DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

### Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP

Deux objectifs du plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL intègrent ces préoccupations au cœur des activités de l'UNIL. Il s'agit d'une part de l'objectif intitulé «Renforcer la culture de recherche» et d'autre part de celui intitulé «Instaurer une politique de relève académique». Ces deux objectifs contiennent de nombreuses mesures qui visent à développer la recherche et la promotion de la relève scientifique. En outre, afin de soutenir la compétitivité de l'UNIL, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les salaires des fonctions d'assistant-e et de professeur-e à partir du 1er janvier 2015, deux fonctions particulièrement importantes aux niveaux respectivement de la relève académique et de la qualité et la renommée de l'université.

La LHEV, qui est entrée en vigueur de manière progressive depuis le 1er janvier 2014, constitue aussi un outil central pour l'atteinte de ces mêmes objectifs par les HES. A noter que la fonction d'assistant HES permettra aux personnes occupant celle-ci de parfaire leur formation par un Master ou un doctorat en parallèle à leurs autres activités d'assistant. Outre le développement de la relève scientifique, cette nouveauté aura aussi un effet positif sur le développement de la recherche.

Cette même évolution a d'ores et déjà été entamée à la HEP avec la mise en œuvre concrète du règlement sur les assistants à la HEP, adopté le 29 septembre 2010. Les efforts sont poursuivis à travers une mesure du plan stratégique 2012-2017, adopté le 3 juin 2014 par le Grand Conseil, qui consiste à contribuer à la relève académique. Par ailleurs, trois objectifs du même plan stratégique sont dédiés au développement de la recherche : «Promouvoir des recherches de haute qualité, tirant parti du positionnement de la HEP Vaud entre le monde académique et le monde professionnel», «Renforcer le lien entre la recherche et la formation» et «Renforcer l'ancrage de la HEP dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux».

### Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé

#### Campus Santé (C4 et regroupement HESAV)

Le Grand Conseil a adopté le 11 novembre 2014 un décret pour un crédit d'étude de CHF 4'450'000 pour le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et un décret pour un crédit d'étude de CHF 9'500'000 pour un nouveau bâtiment pour HESAV.

### Adapter les infrastructures sur la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)

Le Conseil d'Etat a constitué le 13 mars 2013 le Comité de pilotage permanent (Copil) des constructions universitaires, composé de la Directrice générale de la DGES (présidente), du Chef du SIPaL et du Vice-recteur de l'UNIL en charge des bâtiments et infrastructures (Durabilité et Campus), chargé d'assurer la conduite de l'ensemble des objets d'investissement concernant l'UNIL. Le Copil a élaboré un projet de règlement sur la construction, l'entretien et la gestion des immeubles et infrastructures mis à disposition de l'Université de Lausanne par l'Etat de Vaud, lequel a été adopté par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2014.



Les travaux de la commission de projet concernant le projet d'extension du bâtiment de l'Unithèque ont permis d'élaborer un rapport de programmation. L'EMPD crédit d'étude concernant aussi bien les études pour l'extension de l'Unithèque, que celles relatives aux mises en conformités du bâtiment existant, sera soumis au Grand Conseil début 2015.

Concernant le projet de remise en état et d'extension du bâtiment Amphipôle, il a fait l'objet d'une deuxième série d'études, financées par un nouveau crédit de CHF 370'000.- accordé par le Conseil d'Etat le 28 septembre 2013. Elles ont permis de consolider l'ensemble des besoins des utilisateurs et de choisir un projet de rénovation des ailes du bâtiment. Un EMPD Crédit d'étude est actuellement en élaboration. Selon le calendrier prévisionnel, il devrait être présenté au Grand Conseil en mars 2015.

## **Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie**

---

Avec l'adoption de la LHEV en juin 2013, le cadre légal pour favoriser le développement et l'autonomie des Hautes Ecoles vaudoises de type HES est désormais fixé. Si l'autonomie institutionnelle est connue de longue date par les hautes écoles privées subventionnées, elle est nouvelle pour les hautes écoles cantonales concernées par la LHEV. L'arrêté d'entrée en vigueur de la LHEV définit une entrée en vigueur progressive permettant une transition la plus harmonieuse possible. Ainsi, l'autonomie financière et celle concernant la gestion des ressources humaines leur sera octroyée dès le 1er janvier 2015. Elément clef de la LHEV et du développement des six hautes écoles concernées, l'entrée en vigueur des nouvelles fonctions de personnel d'enseignement et de recherche est prévue pour le 1er septembre 2015.

## **Faire adopter et mettre en oeuvre la loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES pour que le Canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises**

---

Suite à l'adoption de la LHEV, les travaux de mise en oeuvre ont été entamés sans tarder. Sur le plan légal, plusieurs projets de règlement ont été élaborés au sein de la DGES. Parmi ces derniers, le règlement d'application de la LHEV (RLHEV) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Sur le plan du personnel, les nouveaux contrats des directrices et directeurs des Hautes Ecoles cantonales ont été signés par le Conseil d'Etat. Au niveau financier, les Hautes écoles cantonales seront financées par une subvention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La mise en place des Conseils professionnels au sein des hautes écoles prévus par la LHEV est en cours. Ces derniers ont pour but de favoriser des échanges avec leurs partenaires et de veiller à l'adéquation des propositions des hautes écoles avec les besoins des milieux professionnels.

En ce qui concerne les autres travaux de mise en oeuvre avec la LHEV, cf. Rapport d'activité de la DGES, «Loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES».

## **DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)**

---

Le SIPaL est directement impliqué dans ce projet dans ses phases préliminaires. Deux crédits d'étude, l'un de 4,45 millions, l'autre de 9,7 millions de francs, ont été adoptés cette année par le Grand Conseil.

## Programme de législature 2012-2017

### 3.2. Consolider l'enseignement obligatoire ; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

Les actions groupées au sein de cette mesure portent sur les réformes – intervenues ou à venir – visant différents moments du parcours de la formation des élèves afin de leur donner le meilleur bagage et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

#### Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la loi sur l'enseignement obligatoire afin de concrétiser l'école choisie par les citoyens, notamment pour renforcer le français (33e période)
- Faire adopter et appliquer la loi sur la pédagogie spécialisée pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap à la vie de l'école
- Se fonder sur une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle pour faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes sortant de la scolarité. Pérenniser le case management pour la formation professionnelle
- Renforcer la coordination interdépartementale et interservices dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sociale dès le plus jeune âge

#### DFJC / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

##### *Poursuite de la mise en œuvre de la LEO*

L'année scolaire 2014-2015 marque la poursuite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au degré secondaire en 10e année. Les élèves fréquentant une classe de 11e année ou de raccordement au cours de l'année scolaire 2014-2015 terminent leur scolarité dans les trois voies du degré secondaire (VSO / VSG / VSB) prévues par la Loi scolaire de 1984. Pour ces élèves, les conditions de promotion, de certification et d'accès aux classes de rattrapage et de raccordement demeurent inchangées.

Dans la phase de mise en œuvre de la LEO, la Direction pédagogique de la DGEO a instauré des groupes de travail de manière à collaborer étroitement avec les associations professionnelles d'enseignants, des doyens et des directeurs. Ces groupes permettent d'exprimer les points forts de cette mise en œuvre mais également les points de vigilance. Suite aux récents échanges, des adaptations ont pu être décidées pour la présente rentrée scolaire. Cette collaboration se poursuit l'année scolaire 2014-2015.

#### DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

##### Projet de Loi sur la pédagogie spécialisée

Le projet de Loi sur la pédagogie spécialisée a été transmis au Grand Conseil qui, alors que les travaux de commission sont achevés, devrait l'étudier en plénum entre janvier et février 2015. La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement dès la rentrée 2015. Ce déploiement progressif permet d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

Le texte proposé au Grand Conseil consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années en précisant notamment l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Alors que le Canton offre d'ores et déjà une prise en charge de qualité, le projet vise à clarifier les rôles respectifs des acteurs et à développer certains aspects de la politique publique concernée afin de s'approcher d'un système de formation et d'une société qui s'efforceraient d'assurer la place de chacune et de chacun dans le respect de sa différence et de ses besoins spécifiques. Il réaffirme en outre la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

##### Avant-projet de Loi sur l'orientation

Le Conseil d'Etat a autorisé, en octobre 2014, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture à mettre en consultation l'avant-projet de loi sur l'orientation qui vise à adapter le cadre normatif actuel, qui a plus de 30 ans, à l'évolution des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Le délai de consultation court jusqu'au 31 janvier 2014.

##### Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

La coordination entre les partenaires, les services et l'Unité PSPS s'est renforcée dans plusieurs domaines, notamment

dans ceux de la santé sexuelle, la prévention des dépendances, la prévention routière, les incivilités et la violence.

## **DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)**

---

L'égalité dans la formation n'est pas encore atteinte. Une perception stéréotypée des disciplines scolaires, des métiers ainsi que des aptitudes des filles et des garçons conduisent les jeunes à se limiter à des choix de professions traditionnellement réservées à leur sexe. Les branches dans lesquelles on retrouve le plus de filles sont celles qui offrent les débouchés les plus restreints et les moins rémunérateurs. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les activités en faveur de l'égalité dans la formation se fondent sur une nouvelle base légale qui permet une coordination plus efficace. Outre l'organisation de la Journée Oser tous les métiers (JOM), les projets suivants ont été menés:

### **Salon des métiers et de la formation**

---

Le Bureau de l'égalité participe chaque année au Salon des métiers et de la formation d'Expo Beaulieu Lausanne, dont le public-cible est constitué des élèves de l'école obligatoire en âge de choisir un apprentissage, leurs enseignant-e-s et leurs parents. Lors de l'édition 2014, le BEFH a organisé un atelier sur la question de l'égalité des sexes et de la formation à l'attention des enseignant-e-s en préambule à la visite du Salon.

Le BEFH a proposé des présentations de métiers par des apprenties de l'ETML sur son stand. Le jeune public a ainsi pu bénéficier de l'expérience de pionnières dans des métiers techniques. Le Bureau de l'égalité a également proposé un concours visant à sensibiliser les élèves à l'importance d'effectuer un choix de formation professionnelle sans se limiter aux stéréotypes de genre. 916 élèves y ont participé.

### **Mallettes pédagogiques "Balayons les clichés"**

---

Le BEFH, en collaboration avec la DGEO, a finalisé en 2014 le projet distribution des mallettes pédagogiques "Balayons les clichés" dans toutes les bibliothèques scolaires du canton (plus de 55 bibliothèques) permettant ainsi de couvrir toutes les régions. Le BEFH a accompagné cette diffusion d'intervention et d'explication de son usage à l'attention du corps enseignant et des bibliothécaires à la demande des directions d'établissement et des professionnel-le-s concerné-e-s. Ce matériel, élaboré en collaboration avec [egalite.ch](http://egalite.ch), est mis à disposition des enseignant-e-s du canton et des étudiant-e-s de la HEP. Celles-ci contiennent des ressources pédagogiques pour aborder l'égalité entre femmes et hommes par le biais d'activités à mener en classe. Près de 40 prêts de mallettes ont ainsi été effectués en 2014 par le corps enseignant démontrant ainsi l'adéquation de la démarche avec les besoins du terrain.

[www.vd.ch/egalite](http://www.vd.ch/egalite)

Pour que la formation puisse remplir le rôle essentiel qui lui est dévolu dans notre société, son accès doit être facilité. L'effet de levier, par rapport à l'intégration au monde professionnel et au marché de l'emploi, n'en sera que plus efficace.

### **Les actions en lien avec la mesure**

- Faire adopter et mettre en œuvre la modification de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle pour que toutes et tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants
- Développer le programme FORJAD / FORMAD afin de favoriser l'insertion durable dans le monde du travail des personnes à la recherche d'un emploi, grâce à la qualification professionnelle

## **DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

### **Nouvelle Loi sur l'aide aux études**

La nouvelle loi sur les aides à la formation a été adoptée en plénum par le Grand Conseil au mois de juillet 2014. Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011. Elle répond par ailleurs aux intentions posées dans le programme de législature, mesure 3.3 « Améliorer l'accessibilité à la formation ».

Les principaux changements introduits par le cadre légal sont le soutien au principe de mobilité des étudiants, l'entrée en matière pour des aides allouées dans le cadre de formation à temps partiel, l'harmonisation des critères fondant l'indépendance financière ou la possibilité de reconnaître le droit à un logement séparé lorsque les circonstances le justifient. En outre, la nouvelle loi entérine la prise en compte, dans l'allocation, des frais d'entretien de l'étudiant ou de l'apprenti en sus des frais liés à la formation elle-même, ainsi que la primauté des allocations à fond perdu (bourses) sur les prêts. Les conditions de restitution des aides perçues en cas d'abandon de la formation ont été assouplies, seule la dernière année pouvant dorénavant faire l'objet d'une exigence de remboursement.

Le département finalise actuellement le règlement d'application de cette loi qui sera mis en consultation durant le printemps prochain pour une adoption par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année. L'entrée en vigueur de la loi est prévue pour l'année académique 2016-2017.

### **Collaborations**

En lien avec le programme de législature 2012-2017 (mesure 3.3. Améliorer l'accessibilité à la formation), l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et l'office cantonal des bourses d'études (OCBE) poursuivent et intensifient leur collaboration avec le SPAS. L'OCOSP a notamment reçu une cinquantaine d'adultes au bénéfice du RI (revenu d'insertion) (FORMAD) dans la perspective d'effectuer un bilan d'aptitudes à une reconversion professionnelle.

## **DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur**

### **Faire adopter et mettre en œuvre la modification de la loi sur l'aide aux études et à la formation pour que tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants**

La DGES veille à ce que la problématique de l'accès aux formations des hautes écoles prenne une place importante dans la stratégie de celles-ci. Ainsi, le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL, contient un objectif intitulé «Faciliter l'accès aux études à des populations nouvelles» dans son axe «enseignement». Cet objectif se décline par différentes mesures, telles que la sensibilisation du public (au sens large) aux possibilités ouvertes par les études universitaires et l'amélioration de la communication auprès des écoliers et des gymnasiens vaudois. On peut noter également la volonté de l'UNIL de permettre la réintégration dans les cursus des personnes exclues de l'ensemble du système universitaire par un échec définitif, en définissant un délai et des conditions adéquates. Enfin, cet objectif comprend également le renforcement de la perméabilité des filières de formation (au sein de l'UNIL et entre celle-ci et les autres types de hautes écoles).

S'agissant de la problématique de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la FMEL et met en avant cette institution comme étant un acteur clé pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles. Deux projets devant permettre de construire 1700 logements pour étudiants à proximité du site universitaire de Dornigen ont reçu l'aval du Grand Conseil en novembre 2014.

## **DSAS / Service de Prévoyance et d'aide sociales (DSAS)**

Initié en 2006, le programme Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD) permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Ainsi, depuis le début du programme, 2240 jeunes ont été inscrits dans le programme depuis son lancement. 304 jeunes ont été inscrits pour la volée 2014/2015. Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'Etat avait validé en fin 2013 le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD). Ainsi, une première volée de 69 personnes a pu démarrer à la rentrée 2014.

Il s'agit de mettre en œuvre différents moyens complémentaires pour que le marché du travail permette la création d'emplois et fonctionne de manière équilibrée, en veillant à ce que soient combattues des pratiques telles que les discriminations, le travail au noir et le dumping salarial.

### **Les actions en lien avec la mesure**

- Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensifier les contrôles, appliquer systématiquement des sanctions, établir des contrats-types le cas échéant
- Dans le cadre de l'accès aux marchés publics, mieux pondérer les critères valorisant les entreprises qui assument notamment la formation d'apprentis, la réinsertion professionnelle et la responsabilité concernant les activités sous-traitées
- Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage
- Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre
- Promouvoir l'égalité des genres par des actions de sensibilisation orientées en particulier vers l'égalité salariale

### **DIRH / Secrétariat général**

En 2014, le Secrétariat général a émis des recommandations visant à faciliter l'application des nouvelles dispositions du Règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (RLMP-VD) en matière de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance et proposé un modèle de peines conventionnelles susceptible d'être repris et appliqué par les différents acteurs des marchés publics.

### **DECS / Service de l'emploi (SDE)**

#### **Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir**

En 2014, le dispositif des mesures d'accompagnement a été renforcé par l'engagement d'inspecteurs supplémentaires conformément à la volonté du Grand Conseil. Deux postes ont ainsi été affectés au SDE et deux à la Commission de contrôle des chantiers dont les titulaires entreront en fonction durant l'exercice 2015. Le SDE s'est attaché à maintenir un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial et lutter contre le travail au noir. Ce sont ainsi plus de 3'000 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

#### **Développement de nouvelles mesures bureautiques**

L'offre dans le domaine de la formation bureautique a été revue afin d'en améliorer l'efficacité. Ainsi, ce sont quatre plates-formes réparties dans le canton qui proposent des tests bureautiques et des formations e-learning orientées sur la pratique et visant principalement à combler les lacunes des participants. L'activation des demandeurs d'emploi est accélérée du fait de l'entrée en mesure en tout temps et les formations sont ajustées aux besoins des demandeurs d'emploi réduisant ainsi la durée de la formation.

### **DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)**

#### **Outil d'auto-évaluation de l'égalité dans les services et les entreprises**

PRO-EGALITE est un outil qui contribue à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes par des actions centrées sur le management. Développé par l'Unité management public et ressources humaines de l'IDHEAP et financé par le Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes (BFEG), cet outil permet un bilan systématique des perceptions que le personnel d'un service ou d'une entreprise a des rapports professionnels entre les sexes à partir de l'analyse de neuf processus clés du GRH et de management.

À la suite d'une conférence de presse en janvier 2014 et d'un courrier aux chef-fe-s de service de l'ACV, le BEFH a présenté PRO-EGALITE auprès de plusieurs services. Plusieurs entreprises privées ont également été intéressées. Le BEFH offre une information et un accompagnement ciblé dans le processus, l'analyse et la définition des mesures. Le Conseil d'Etat recommande aux directions de service de faire appel à cette expertise.

Cet outil est mis à disposition gratuitement et permet d'impliquer toutes les personnes à tous les niveaux hiérarchiques. Il

est central pour amorcer une démarche participative et d'adhésion aux mesures concrètes qui peuvent être mises en place.

[www.pro-egalite.ch](http://www.pro-egalite.ch)

### **Formation « Femmes et carrière »**

---

En lien avec la volonté du gouvernement cantonal de promouvoir et réaliser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'ACV, le BEFH a mis sur pied, en collaboration avec le CEP, une formation pour les collaboratrices de l'ACV, mais aussi des administrations communales et des entreprises qui souhaitent faire le point pour avancer dans leurs objectifs professionnels. D'une durée de 3 jours, cette formation propose des exercices et activités, réalisés individuellement ou en groupe, favorisant l'évolution de carrière dans le cadre d'ateliers animés par des expertes en bilan de carrière et en communication. Les participantes sont invitées à identifier leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs intérêts et leurs motivations. S'appuyant sur les outils du bilan de carrière, les ateliers favorisent également la réflexion sur les messages contraignants qui empêchent les femmes de postuler un emploi dans un autre domaine. Cette formule encourage par ailleurs le partage d'expériences, les échanges et la mise en réseau. La formation est intégrée dans le catalogue 2015 du CEP.

[www.cep-vd.ch](http://www.cep-vd.ch)

### **DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur**

---

#### **Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre**

---

La validation des acquis de l'expérience fait partie des mesures du Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL. Il s'agit de permettre l'accès à l'UNIL à des personnes qui, suite à une formation tertiaire (achevée ou non) et à un parcours professionnel, souhaitent compléter leur formation.

On peut citer également le Plan stratégique 2012-2017 de la HEP, adopté par le Grand Conseil le 3 juin 2014, qui dans son objectif «Inscrire la formation dans un contexte ouvert et évolutif», prévoit de «faciliter l'accès aux études des personnes ayant suivi des parcours atypiques», leur permettant un choix de réorientation professionnelle. Pour cela, la validation des acquis de l'expérience est considérée comme une nouvelle voie d'entrée importante. La procédure de validation des acquis touche également les personnes qui sont insérées dans une activité d'enseignement sans toutefois disposer des titres requis. Suite à l'adoption du projet de modification du règlement sur la HEP (RLHEP) par le Conseil d'Etat le 19 septembre 2014, la HEP peut désormais admettre des étudiant-e-s avec validation des acquis de l'expérience.

### **DIS / Office des curatelles et tutelles professionnelles**

---

La réforme de la protection de l'adulte a comme objectifs de promouvoir la solidarité sociale en faveur des plus démunis et d'assurer aux personnes en situation de vulnérabilité une protection adaptée à leurs besoins. Ce qui contribue sans conteste à prévenir l'exclusion sociale.

### **DSAS / Service de la prévoyance et de l'aide sociales (SPAS)**

---

Parmi les axes de la lutte contre l'augmentation du nombre de dossiers au RI, un accent particulier a été mis ces dernières années sur l'insertion socioprofessionnelle. Ainsi, afin de renforcer le suivi et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI, en adaptant notamment les critères d'aptitudes au placement, un projet novateur, en partenariat avec le Service de l'emploi, l'ORP de Lausanne et le Service social de Lausanne a été préparé tout au long de l'année 2014. Ce dispositif a pour but d'allier les compétences des assistants sociaux et des conseillers en placement œuvrant dans une unité commune. Son ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2015 et se situe au sein de l'ORP de Lausanne. Il prendra en charge les nouveaux bénéficiaires du RI et fera l'objet d'une évaluation afin de pouvoir juger de sa pertinence et de son éventuelle pérennisation et généralisation au canton.

Pour assurer la pérennité du secteur primaire vaudois à l'heure où ce dernier connaît des transformations profondes et rapides, les efforts qu'il convient d'apporter à la formation professionnelle agricole joueront un rôle déterminant.

**Les actions en lien avec la mesure**

---

- Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi-site (projet IMAGO)

**DECS / Service de l'agriculture (SAGR)**

---

En cours de développement. Un projet de rapport sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre 2015.



## Programme de législature 2012-2017

### 4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique – mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international

Le rayonnement et l'ouverture du canton sont aussi bien le fruit d'actions propres à ce dernier que d'initiatives prises en collaboration avec ses voisins. Le Conseil d'Etat entend défendre l'image et les intérêts du canton, le cas échéant d'entente avec ses partenaires. Les actions inscrites dans le cadre de cette mesure portent en particulier sur quelques réalisations emblématiques et sur la mise en valeur de l'atout sportif.

#### Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir la réalisation de projets phares pour le rayonnement du canton : plate-forme Pôle Muséal MCBA, Blue Brain, Cluster Sport, AGORA (Centre du cancer), parlement cantonal
- Faire avancer les intérêts de la Métropole lémanique, renforcer les collaborations à ce titre, intensifier les relations avec les autorités fédérales
- Faire reconnaître les besoins du canton et assurer la défense des intérêts vaudois sur la scène fédérale, spécialement dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre le transfert de charges en provenance de la Confédération
- Promouvoir le canton en tant que place sportive internationale, aussi bien du point de vue des fédérations internationales que de celui de la pratique du sport, en s'inspirant de la politique de promotion économique existante

#### DFIRE / Office des affaires extérieures (OAE)

Les projets stratégiques ont connu une évolution favorable en 2014.

Le Grand Conseil vaudois a accordé un crédit de 30,6 millions pour la construction du Musée cantonal des Beaux-Arts. Il a également accepté la création d'un **Pôle muséal** en votant un crédit d'études de 12,9 millions pour l'implantation sur le même site du Musée de design et d'art appliqués contemporains et du musée de l'Elysée. Les recours qui avaient été déposés contre le plan d'affectation cantonal ont été entièrement rejetés par le Tribunal fédéral. Le projet de construction du futur mcb-a a été mis à l'enquête publique.

Le projet de **Cluster sport** est dans son ultime étape avant sa phase de mise à l'enquête prévue au premier trimestre 2015 en vue de l'ouverture du chantier en automne 2015.

Swiss Olympic a remis officiellement au CIO le dossier de candidature de Lausanne pour les **Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020**. Le CIO choisira fin juillet 2015, lors de sa 128e session à Kuala Lumpur, entre les deux villes candidates, Lausanne et Brasov en Roumanie.

Le projet de **reconstruction du Parlement vaudois** est entré dans sa phase de réalisation. La première pierre a été posée en mars 2014. La fin des travaux et l'inauguration du nouveau bâtiment sont prévues en été 2017.

En 2014, la Métropole lémanique s'est engagée sur des dossiers majeurs dont les enjeux sont essentiels pour le développement des cantons de Vaud et de Genève. La mise en oeuvre de l'initiative "contre l'immigration de masse" est l'un de ces dossiers qui impacte fortement la Métropole lémanique. Vaud et Genève se sont exprimés d'une voix pour élaborer des solutions satisfaisantes permettant de sauvegarder la voie bilatérale et les intérêts des deux cantons frontaliers. La réforme de l'imposition des entreprises est un autre dossier majeur qui a et qui va largement occuper les cantons et la Confédération. Pour Vaud comme pour Genève, seule une baisse du taux d'imposition des bénéficiaires est de nature à préserver leur compétitivité et par conséquent les emplois ainsi que les retombées économiques et fiscales qui y sont liées. Ensemble, les deux cantons ont multiplié les démarches et les contacts avec les autres cantons et la Confédération. Ainsi, la réponse des Conseils d'Etat vaudois et genevois à la consultation fédérale sur la réforme de la fiscalité des entreprises a fait l'objet d'une concertation qui a débouché sur une prise de position commune. Le message du Conseil fédéral est attendu pour le premier semestre 2015.

#### DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Le SIPaL mène les travaux pour le nouveau Parlement cantonal à la Cité. Le lancement des chantiers du mcb-a et du Cluster du sport international est imminent. Ces chantiers seront conduits par le SIPaL.

Outre l'avancement du projet phare que constitue la future plate-forme pôle muséal/MCBA, différentes actions contribueront à développer l'atout culturel du canton, composante à part entière du rayonnement vaudois.

### **Les actions en lien avec la mesure**

- Faire aboutir et mettre en œuvre les lois sur la vie culturelle et la création artistique
- et sur le patrimoine mobilier et immatériel
- Adapter les infrastructures muséales (Musée romain d'Avenches, Palais de Rumine et Musée Arlaud à Lausanne)

## **DFJC / Service des affaires culturelles (SERAC)**

### **Pôle muséal**

Le Grand Conseil vaudois a accordé au printemps un crédit de 30,6 millions pour la construction du Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a) à Lausanne. Les oppositions déposées lors de sa mise à l'enquête, en été, ont été levées par la Ville de Lausanne qui a délivré le permis de construire. Le Grand Conseil a également adopté un crédit d'études de 12,9 millions pour l'implantation sur le même site du Musée de design et d'art appliqués contemporains (mudac) et du musée de l'Elysée, ainsi que 400'000 francs pour le réaménagement du Palais de Rumine. Par ailleurs, le Tribunal fédéral a rejeté en octobre le recours déposé suite à la levée des oppositions relatives au plan d'affectation du site; l'utilisation à fin culturelle de celui-ci est désormais consacrée. Sur le plan financier, la Fondation de soutien à la Plateforme pôle muséal avait réuni en 2014 un montant de 33 millions auprès de mécènes privés pour la réalisation du mcb-a, ainsi que 2,5 millions pour la rénovation des Arcades.

## **Deux lois pour remplacer la loi sur les activités culturelles de 1978**

En avril 2014, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI).

Le SERAC a dès lors lancé le chantier d'élaboration des sept règlements d'application. L'ensemble du dispositif réglementaire sera proposé au Conseil d'Etat pour sa mise en vigueur avant l'été 2015, en même temps que les deux lois.

## **DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)**

Le Grand Conseil a voté cette année un crédit d'étude de 400'000 francs pour déterminer l'avenir du Palais de Rumine. Le SIPaL travaille en étroite collaboration avec le SERAC sur ce projet.

Accompagner la croissance économique et démographique requiert de relier toutes les régions à un même réseau cohérent, dense et connecté aux autres cantons, permettant toutes les mobilités. Des augmentations de fréquence et de desserte sur les réseaux régionaux (RER, bus) sont donc nécessaires, de même que des augmentations de capacité sur les lignes nationales qui traversent le territoire vaudois. Parallèlement, le réseau routier doit être entretenu, développé et modernisé au service des déplacements quotidiens de la population et des flux économiques.

### Les actions en lien avec la mesure

- Accompagner la réalisation des mesures d'infrastructure des projets d'agglomération de 1re génération et préparer les mesures des projets d'agglomération de 2e génération
- Créer de nouvelles interfaces entre les différents modes de transport pour faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, en facilitant l'accès aux gares et en développant les cheminements piétons et les aménagements pour vélos
- Promouvoir et accompagner les projets CFF de développement du réseau ferroviaire qui concernent le canton, notamment ceux liés à une augmentation de la capacité vers Genève, aux développements infrastructurels du RER et aux lignes du Simplon et du pied du Jura
- Améliorer les prestations au public sur les lignes régionales, par une extension et une augmentation des cadences du RER et une amélioration du matériel
- Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers
- Soutenir une politique de développement coordonné du transport de marchandises par la route et le rail au service des entreprises vaudoises

### DIRH / Direction générale de la mobilité et des routes DGMR

La plupart des mesures réalisées s'inscrivent dans la mesure 4.3 du programme de législature 2012 - 2017 « Transports publics et mobilité: investir et optimiser ». Pour 2014, il convient de relever plus particulièrement les crédits suivants accordés par le Grand Conseil :

8 avril - crédit d'investissement de CHF 4'841'000.- pour financer la part cantonale des travaux routiers pour adapter le réseau de bus régionaux du district de Nyon dans la région de Terre-Sainte

29 avril - crédit-cadre de CHF 14'970'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales

17 juin - crédit d'investissement de CHF 18'600'000.- pour financer le réaménagement de la route RC 422 entre Cronay et la rivière de la Menthue

9 septembre - crédit d'étude de CHF 14'500'000.- pour financer les études des infrastructures nécessaires à la 2e étape de développement du RER Vaud

4 novembre - crédit-cadre de CHF 3'785'000.- pour les travaux de mise en conformité des glissières et des garde-corps existants ainsi que pour des adaptations de glissières, dans les zones critiques, pour les motards

4 novembre - crédit-cadre de CHF 5'678'000.- pour financer les études générales d'accidents, ainsi que les travaux d'élimination de trois points noirs du réseau routier cantonal vaudois

11 novembre - crédit d'investissement de CHF 65'000'000.- pour financer la construction de la nouvelle route de liaison RC 177 entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville/Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay ainsi que l'aménagement des mesures environnementales liées

10 décembre - crédit d'ouvrage de CHF 6'150'000.- pour financer le renforcement et l'assainissement du pont d'Aigremont sur la RC 706.

Afin de faire face aux nouveaux défis énergétiques, le Conseil d'Etat a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables et d'une gestion économe de l'énergie au travers d'un programme (à hauteur de 100 millions de francs) qui déploiera ses effets tout au long de ces prochaines années. D'autres actions le compléteront et concourront au but recherché, qui comprend également la sécurité de l'approvisionnement.

### **Les actions en lien avec la mesure**

- Réviser la loi sur l'énergie et établir une planification énergétique territoriale
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable
- Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'électricité
- Renforcer la production énergétique d'origine renouvelable par le biais d'une politique d'encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral

## **DTE / Direction générale de l'environnement (DGE) / DIREN**

### **1. Nouvelle loi sur l'énergie**

La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie est entrée en vigueur au 1er juillet 2014. La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie, en adéquation avec une politique de l'énergie moderne, est entrée en vigueur le 1er juillet 2014. Les nouvelles dispositions permettent de renforcer l'efficacité énergétique (certificat énergétique des bâtiments, mesures d'économie pour les chauffages au gaz, au mazout ou au charbon). En outre, cette nouvelle loi développe les actions actuelles pour le développement des énergies renouvelables (nouvelles normes pour le bâtiment et nouvel outil de coordination). Enfin, les modifications apportées introduisent la notion de planification énergétique territoriale afin d'anticiper au mieux la question énergétique dans le milieu bâti. Les règles techniques et les dispositions de mises en œuvre de la nouvelle loi font l'objet d'un règlement d'application qui entre en vigueur pour partie en août 2014 et pour partie en février 2015. A travers ces modifications, le Conseil d'Etat met en place les outils nécessaires pour répondre aux enjeux énergétiques actuels. Ces nouvelles dispositions permettent au Canton d'anticiper la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

### **2. Planification énergétique territoriale**

La LVEne (art. 3 et 16a) exige de procéder à une planification énergétique territoriale. Les démarches d'aménagement communal ou cantonal doivent ainsi inclure dorénavant la dimension énergétique, en prenant en compte et en coordonnant les infrastructures, les bâtiments ainsi que les systèmes techniques présents sur le périmètre concerné par la démarche d'aménagement. A cette fin la DGE vient de publier une première « aide à l'application » en faveur des collectivités communales et régionales. Un document exhaustif et définitif est en préparation pour publication au début 2015.

### **3. Efficacité énergétique des grands consommateurs**

la LVEne (art. 28c, 28d et 28e) introduit des dispositions particulières pour les grands consommateurs d'énergie (consommation d'énergie électrique >0.5GWh et/ou d'énergie thermique>5GWh par an). Ils représentent environ 600 sites et consomment un tiers de l'électricité du canton. A partir de mi-2015, ils doivent s'engager à prendre des mesures d'efficacité énergétique. Pour les aider dans cette démarche, des audits énergétiques sont subventionnés via le programme 100 millions (enveloppe de 5 millions de frs.).

### **4. Formalisation des zones de dessertes et des concessions**

Le démarche est en cours et les résultats seront disponibles en 2015. Le Canton a dans ce contexte instauré un dialogue particulièrement constructif avec les entreprises électriques. Ces échanges permettront également de coordonner les actions des entreprises électriques et des autorités cantonales en cas de crise d'approvisionnement en mettant en place les structures de collaborations adéquates

### **5. Soutien au développement des énergies renouvelables**

Les actions en faveur du développement des énergies renouvelables se concrétisent chaque jour. Parmi les mesures les plus significatives, la mise en place de plusieurs actions dans le cadre de l'opération 100 millions, comme par exemple le pont RPC vaudois et le programme "B2 développement du bois énergie" visant à développer la filière bois et l'utilisation appropriée de cette ressource. Dans le domaine de l'éolien, un projet a été lancé pour mettre en place une plateforme d'échange ayant pour objectif d'initier des démarches participatives dans la construction et la conduite des projets.

## **6. Programme d'assainissement des bâtiments du point de vue de l'efficacité énergétique**

Le programme Bâtiments déployé au niveau national permet aux propriétaires de bénéficier d'aides financières pour l'assainissement énergétique de leur bien immobilier. Dans le cadre de son programme 100 millions, le canton a mis en place des aides complémentaires (bonus pour l'isolation et le remplacement des chauffages électriques). De plus, des séances d'information destinées au public et aux professionnels sont régulièrement organisées.

## **7. Recherches sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**

Un soutien financier a été accordé à une dizaine de projets au sein des hautes écoles vaudoises, en partenariat avec des startups et sociétés vaudoises.

## **8. Campagnes de communication et sensibilisation**

Une forte présence du canton a été matérialisée dans diverses foires et manifestations grâce à un stand spécialement dédié, afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment. Le stand d'information permet de communiquer et de conseiller de manière ciblée sur les possibilités d'amélioration énergétique directement auprès de la population.

## **DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)**

En 2014, le SIPaL a continué à mener une politique destinée à épargner les énergies fossiles et à favoriser les énergies renouvelables. On peut citer en particulier l'assainissement du gymnase du Nord Vaudois, du Centre Blécherette et du Centre Laboratoire d'Epalinges. En outre, le SIPaL met à disposition les toits des bâtiments de l'Etat pour installer des panneaux solaires photovoltaïques chaque fois que les conditions le permettent. Il a également procédé à la pose de panneaux solaires thermiques sur plusieurs bâtiments.

## Programme de législature 2012-2017

### 4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise : consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

La santé de l'économie vaudoise est tributaire de la diversité des activités des entreprises et de la vitalité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'industrie, l'agriculture et le tourisme requièrent des actions prioritaires en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés et des conséquences possibles sur l'emploi dans le canton.

#### Les actions en lien avec la mesure

- Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton
- Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel
- Favoriser la concertation entre l'Etat et les grandes entreprises publiques en vue d'une politique coordonnée en matière d'investissements dans le tissu industriel cantonal
- Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité » ; développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre (voir mesure 3.5.)
- Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne ; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture

## DECS / Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

### Fonds de soutien au secteur industriel

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de législature 2012-2017, le Conseil d'Etat entend affecter un montant de CHF 17.5 millions à la création d'un fonds de soutien à l'industrie. Ce montant représente le solde d'une enveloppe de CHF 75 millions affectée au soutien à l'industrie et à l'innovation, composée d'un montant de CHF 50 millions annoncé en 2011 dans le cadre de l'affectation spécifique de l'excédent financier prévu pour la péréquation financière fédérale (RPT) ainsi que d'une charge ponctuelle et non pérenne de CHF 25 millions inscrite au budget 2012.

Un groupe de travail, composé de représentants du DECS et des principaux partenaires économiques et sociaux du canton, a été créé en mai 2013 afin de définir les axes principaux d'un fonds de soutien qui aura pour objectif la création et le maintien d'emplois industriels dans le Canton de Vaud. Cet outil permettra, par le biais de cautionnements bancaires, de prêts avec intérêt et de subventions ciblées, le financement de projets de développement locaux visant l'innovation technologique et le développement des moyens de production des PME industrielles vaudoises.

### Renforcer la maîtrise foncière en zones industrielles

Dans le but de concrétiser la mesure 4.5 de son Programme de Législature 2012-2017 visant à « consolider la place industrielle vaudoise et mettre en œuvre une politique industrielle cantonale », le Gouvernement travaille actuellement sur un projet de décret visant à doter la politique d'appui au développement économique d'un outil complémentaire en faveur du soutien au secteur industriel, à savoir : une enveloppe financière permettant, d'une part, de soutenir l'acquisition foncière, par les collectivités publiques, de terrains en zones industrielles et, d'autre part, de faciliter la mise à disposition de terrains industriels à des conditions financières attractives par ces mêmes collectivités publiques.

Dans le cadre de la concurrence farouche que se livrent l'ensemble des places économiques concurrentes à celles du Canton de Vaud – que ce soit en Suisse ou à l'échelle internationale – pour attirer des entreprises industrielles, force est de constater que le prix du foncier s'avère de plus en plus déterminant dans le choix de développement ou d'implantation de ce type d'entreprises.

En outre, l'évolution de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de l'ordonnance y afférente aura d'évidentes conséquences sur la thématique foncière et sa gestion.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat estime qu'il est important de procéder au renforcement d'une politique foncière spécifiquement dévolue à la consolidation de la place industrielle vaudoise.

C'est l'objectif poursuivi par le projet de décret en voie d'élaboration qui – à l'instar de la politique du logement – se propose d'agir notamment sur la capacité et l'inclinaison des collectivités locales à devenir un acteur plus important des démarches foncières, tant à l'étape de l'acquisition foncière que de la mise à disposition de ces surfaces, que ce soit en les vendant ou en octroyant des droits de superficie.



## Programme de législature 2012-2017

### 5.1. Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne

A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations. En matière de communication, la stratégie doit être revue en fonction de la mutation rapide du secteur des médias.

#### Les actions en lien avec la mesure

- Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
- Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs
- Adopter une stratégie de communication institutionnelle tenant compte de l'évolution des médias

## DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Deux mesures concrètes s'inscrivent dans le cadre de ce objet :

- **Dépôt de la déclaration d'impôt par Internet**  
En 2014, troisième année d'offre de cette prestation, l'administration fiscale vaudoise est toujours le leader au plan national de ce vecteur d'information; plus d'une déclaration d'impôt sur deux sont ainsi transmises à l'ACI par les contribuables vaudois.
- **Paiement par e-facture (VaudF@ctures/Tax)**  
A fin décembre 2014, 12'400 contribuables ont confirmé leur adhésion (donc l'usage) de ce moyen de paiement des impôts ordinaires.  
Voir [site Internet de l'ACI](#)
- Dans le cadre des développements futurs, de nouvelles offres seront proposées à terme (consultation du compte fiscal, etc.).

## DIRH / Direction des systèmes d'information (DSI)

Pour répondre à ces orientations du gouvernement, la DSI a poursuivi, en 2014, la mise en œuvre de son plan directeur cantonal des SI. La DSI a notamment contribué à la « poursuite du déploiement de la cyberadministration » grâce à :

- L'**ouverture du portail des communes** et des notaires
- L'**élaboration de « l'EMPD Cyberadministration Etape 2 »** pour le déploiement de prestations à forte valeurs ajoutées.
- L'élaboration du cahier des charges et **appel d'offres pour la réalisation du registre des entreprises**.
- La **mise en œuvre d'une plateforme d'automatisation et de dématérialisation d'un processus métier** et son intégration à la plateforme d'échanges électroniques.
- La **préparation du renouvellement des SI transversaux obsolètes**.

La DSI a aussi œuvré pour « améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs », notamment grâce à :

- La **modernisation des infrastructures** (schéma directeur, postes de travail, réseau, site de secours)
- Le **lancement de la mise en place du volet « Sécurité de l'information » de son système de management (SMSI)**, la poursuite des efforts de formation et sensibilisation et la réalisation des premières mesures de réduction des risques (en particulier une salle informatique sur un site secondaire de secours et un centre opérationnel de la sécurité).
- La **poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes critiques** de la DSI.

## DSAS / Secrétariat général

La stabilisation du Revenu Déterminant Unifié (RDU) a permis aux neuf prestations sociales concernées de fonctionner de



manière plus intégrée et d'offrir ainsi à la population concernée une facilitation des démarches et une image plus cohérente. La mise en place d'une coordination permet d'harmoniser les normes et pratiques tout en anticipant les changements et défis futurs. L'amélioration de l'interface avec le Registre Cantonal des Personnes (RCPers) permet la prise en compte automatique de divers changements de situations épargnant ainsi aux bénéficiaires un nombre important de démarches. Au niveau informatique, un certain nombre d'évolutions a permis d'améliorer significativement l'efficacité du système et donc sa valeur ajoutée pour les collaborateurs de l'Etat et des Communes qui l'utilisent. Dans le même état d'esprit de facilitation d'accès aux prestations de l'Etat, un grand programme de refonte de l'application informatique de cinq services du DSAS et du DFJC est en cours. Les études préliminaires ont permis d'identifier un bon potentiel de simplification et optimisation des processus. L'intégration du programme transverse concernant la cyberadministration permettra une ouverture sécurisée de cette application aux bénéficiaires afin de faciliter l'échange des informations nécessaires entre l'administration et eux.

## **DSAS / Chancellerie**

---

La communication de l'Etat de Vaud s'est développée sur la base d'une stratégie redéfinie en début de législature, afin de se trouver en phase avec la transformation rapide des médias. Les supports de communication tant externes qu'internes ont été revus et adaptés.

En 2014:

- la veille médiatique et la nouvelle revue de presse sont opérationnelles. La présence de l'Etat sur les réseaux sociaux commence à se développer;
- le contenu et la forme de la FAO ont été améliorés;
- passage de La Gazette imprimée à la version en ligne.

## **DTE / Service des automobiles et de la navigation SAN**

---

### **Cyber-administration**

---

Le projet cyberadministration SAN est inclus dans le programme SDSI SAN. L'analyse de l'existant, des potentiels d'amélioration et du processus cible débutera en février 2015. Deux prestations seront développées dans le cadre du SDSI (dans l'ordre de mise en oeuvre) : 1 / immatriculation des véhicules et 2/ permis de conduire. Elles sont annoncées dans le portail des prestations e-VD suivi des prestations.

D'autres ont également été annoncées telles que l'autorisation pour transports spéciaux et la demande de renseignements/confidentialité ou n° de plaque seront annoncées prochainement (expertise volontaire d'un véhicule par ex.).

## **DTE / Direction générale de l'environnement**

---

### **1. Simplifier les relations entre l'administration et la population**

---

*et mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en lignes* : dans le cadre du déploiement de la cyberadministration, les demandes de permis de pêche et les demandes subventions en matière d'énergie peuvent être faites en ligne. La démarche de cyberadministration au sein de la DGE se poursuit avec la mise en ligne prochaine des questionnaires relatifs aux déchets de chantiers suivie par la mise en ligne des demandes de feux en plein air et les annonces de produits chimiques. Un chargé de communication a été engagé au niveau de la DGE.

### **2. Améliorer le fonctionnement de la DGE**

---

Un état des lieux des processus des anciens services de l'actuelle DGE a été initié dans le cadre de la création de la DGE. Il se poursuit actuellement notamment par la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI). Une prochaine étape sera l'élaboration du schéma directeur informatique de la DGE.

### **3. Améliorer la communication vers l'extérieur**

---

Afin d'adopter une stratégie de communication et de coordonner les différentes interventions auprès des médias, un chargé de communication a par ailleurs été engagé au niveau de la DGE.

### **4. Support informatique**

---

La DGE exploite près de 50 applications informatiques. Un système de gestion documentaire et la mise en place d'un support aux utilisateurs communs à l'ensemble de la DGE ont été mis en place. Cette mise en commun des différents outils informatiques se poursuit notamment dans le cadre du traitement des subventions et dans le cadre géomatique.

### **5. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées**

---

*(organiser rationnellement et simplifier l'administration, prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique, renforcer le suivi des participations de l'Etat)*

La création de la DGE a permis de réorganiser entièrement les anciennes structures et moderniser l'organisation. Les compétences ont ainsi été redistribuées et les missions au sein des trois nouvelles directions reconfigurées aux exigences

stratégiques actuelles: énergie, environnement, ressources et patrimoine. L'organisation actuelle de la DGE répond clairement à cet objectif, mais son fonctionnement reste pénalisé par une dispersion des forces sur 5 sites distants. L'objectif final ne pourra être atteint qu'avec la réunion de tous les intervenants DGE sur un seul site. Le Conseil d'Etat planifie désormais la réalisation d'une "*Maison de l'environnement*" à l'horizon 2020. La commission de programmation a terminé une proposition de 8 variantes d'implantation sur le site d'Epalinges.

L'Etat de Vaud, premier employeur du canton, doit mettre en valeur et soutenir ses collaboratrices et collaborateurs, qui sont au cœur des missions de service public. En conduisant des politiques exemplaires de formation, d'encadrement et d'égalité des salaires, l'Etat veille à la bonne exécution de ses tâches et à l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques.

### Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)
- Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale
- Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation : places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.) ; favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés
- Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information
- Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel

### DIRH /Service du personnel (SPEV)

Conformément au programme de législature (mesure n° 20), le SPEV a mené le projet de vérification de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Compte tenu de l'évolution de la politique salariale, les données disponibles étaient suffisamment stables pour mener ce projet. La méthode prônée par la Confédération, à savoir l'outil LOGIB, a été utilisée. Deux sociétés externes indépendantes ont été mandatées. Avec satisfaction, nous avons pu observer que l'écart salarial (compris entre 3,4 % et 3,5 %) se situait dans la marge acceptable (5 %). Ce résultat réjouissant ne doit néanmoins pas laisser croire qu'aucune action n'est à entreprendre. En effet, il y a indubitablement une marge de progression afin de diminuer l'écart. Des propositions seront faites dans ce sens.

### DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le BEFH a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et, notamment au sein de l'ACV. Lié à la volonté du Conseil d'Etat de faire de l'Etat un employeur de référence, ce travail s'est orienté autour de différents axes : représentation plus égalitaire des deux sexes dans tous les domaines d'activité et niveaux hiérarchiques, augmentation du nombre de femmes cadres, et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Le BEFH a fait une présentation détaillée d'un catalogue de mesures concrètes pour l'égalité auprès de la direction de différents services de l'ACV en soulignant le rôle de l'autorité d'engagement dans l'avancée vers l'égalité dans les faits

Plus d'information sur

<http://www.vd.ch/rapport-annuel-de-gestion/rapport-annuel-de-gestion-2014/departement-du-territoire-et-de-l'environnement-dte/bureau-de-legalite-entre-femmes-et-hommes-befh/>

### DTE / Service des automobiles et de la navigation SAN

#### Développement des places d'apprentissage

Le SAN compte actuellement 19 apprentis, MPC (maturité professionnelle commerciale) et un stagiaire informaticien. En 2014, les apprentis de dernière année ont tous réussi leurs examens grâce à un encadrement de qualité par les formatrices et formateurs du SAN.

La concertation avec les partenaires institutionnels de l'Etat, au premier rang desquels figurent les communes, doit être intensifiée ; en particulier, s'agissant des communes, le dialogue doit porter sur le financement des tâches incombant aux collectivités publiques.

#### **Les actions en lien avec la mesure**

- Soutenir activement les fusions de communes
- Poursuivre la politique de dialogue entre l'Etat et les Eglises reconnues d'intérêt public ; mettre en œuvre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et, sur cette base, favoriser le dialogue interreligieux
- Continuer à veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet

#### **DECS / Service de la population (SPOP)**

##### **Intégration des étrangers**

Le Programme cantonal d'intégration des étrangers (PIC) 2014-2017, finalisé en 2013, est entré dans sa première année. 2014 a été consacrée à la mise en œuvre des mesures du PIC. Le terrain a été préparé dans différentes enceintes. Le Bureau cantonal d'intégration des étrangers et de prévention du racisme (BCI) joue ainsi pleinement son rôle de coordinateur stratégique dans la mise en œuvre du PIC. Des séances régionales entre divers acteurs du terrain, des plateformes ont été mises sur pied à différents niveaux. Le BCI a favorisé et accompagné la constitution d'enceintes de discussions et d'échange entre partenaires de l'intégration. Parallèlement, il poursuit les collaborations interdépartementales et interservices.

#### **DIS / Service des communes et du logement (SCL)**

Le Service des communes et du logement a accompagné quelque douze projets de fusion impliquant une soixantaine de communes. Concrètement, le SCL a apporté un soutien technique, juridique et administratif à l'ensemble des autorités communales engagées dans un tel processus. Parallèlement, une vingtaine de séances d'information sur les fusions de communes ont été tenues dans tout le canton. Ces séances étaient principalement destinées aux populations villageoises, mais aussi aux autorités exécutives et législatives.

## Programme de législature 2012-2017

### 5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l'administration – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat

Dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise, il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international lourd d'incertitudes ; en particulier, il conviendra de décider des projets de dépenses en fonction de priorités clairement définies, en examinant ceux-ci sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité comme des coûts induits et des retours d'investissement possibles. Le respect de ces principes conditionne l'existence d'une marge de manœuvre financière nécessaire pour faire face notamment aux dépenses induites par l'évolution démographique, qu'il s'agisse d'investissements ou de ressources supplémentaires pour certains secteurs de l'administration.

#### Les actions en lien avec la mesure

- Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique
- Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques
- Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration, y compris dans une optique de maîtrise des coûts ; poursuivre la réorganisation des services, avec un déploiement cohérent dans le territoire, en envisageant le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d'efficacité et des synergies (par exemple une « maison de l'environnement » regroupant les services concernés)
- Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

#### DFIRE / Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

**Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique**

En automne 2014, le Conseil d'Etat a présenté son budget d'investissement 2015 et plan 2016-2019. La moyenne 2015-2019 des investissements nets telle que planifiée est de CHF 447 millions (CHF 432 millions l'an dernier pour la période 2014-2018), soit un niveau supérieur à celui prévu par le Programme de législature (CHF 400 millions). Le Conseil d'Etat précise que cette moyenne planifiée ne remet pas en cause l'objectif exprimé dans le Programme de législature qui sera mesuré au niveau des comptes bouclés.

En prenant en considération les investissements réalisés au moyen de prêts et de garanties octroyés par l'Etat, se sont quelque CHF 829 millions en moyenne qu'il est prévu d'investir sur la période 2015-2019 (CHF 817 millions l'an dernier pour la période 2014-2018).

En conséquence, globalement l'Etat de Vaud prévoit d'investir près de CHF 4.35 milliards directement ou indirectement dans l'économie vaudoise pour la période 2015-2019.

**Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurables par l'évolution démographique**

Le budget 2015 du Conseil d'Etat prévoit à nouveau de fortes augmentations de charges dans les domaines du social (CHF +86 millions bruts, soit 4,7% par rapport au budget 2014), de la santé (CHF +62 millions, 4,8%), de la formation (CHF +62 millions, 2,3%) et de la sécurité (CHF +35 millions, 5,1%). Ces écarts proviennent essentiellement de la pression démographique qui caractérise toujours le canton et des renforts sectoriels dans la police, les prisons ou à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles notamment. Traduit en termes d'effectifs, l'Etat annonce la création de 275 postes, dont 118 parmi le personnel administratif et 95 nouveaux enseignants.

#### DFIRE / Registre foncier (RF)

Le registre foncier est maintenant conforme à la nouvelle organisation territoriale et compte désormais 7 offices de district et 1 bureau décentralisé.

#### DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation du service, considérant notamment les effets du découpage territorial découlant de la Constitution de 2003 (DECTER) et l'optimisation du travail en relation avec la qualité des dossiers fiscaux, le bureau de Grandson et celui de Cully ont été fermés à fin mars 2014 (voir [communiqué de presse](#)). De plus, la décision de fermeture du bureau d'Orbe, au 31 mars 2015, a été officialisée voir [communiqué de presse](#)).

## **DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)**

---

Presque l'entier des projets du SIPaL entre dans la logique de cette action de la mesure 5.4. Il serait donc trop long d'énumérer toutes les entreprises menées par le service dans cette matière. On peut toutefois mentionner la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois, le projet de gymnase à Aigle, le projet d'extension du gymnase Auguste Piccard à Lausanne, les agrandissements de l'OPTI, achevé à Bussigny et en projet à Aigle, la création ou l'agrandissement d'établissements pénitentiaires, la construction projetée de nombreux logements pour étudiants, etc.